

EXTRAIT du RE
des DELIBERATIONS du Comité Syndical

Objet : Fixation du prix de vente de
l'eau et de la redevance abonnement
- Année 2024 -

Séance du 5 avril 2023

Nombre de membres en exercice : 98
Présents : 64
Pouvoirs : 10
Date de la convocation : 23 mars 2023
Date d'affichage : 23 mars 2023

VOTES : Pour : 71
Contre : 1
Abstentions : 2

L'an deux mille vingt trois, le cinq avril à 18h00, le Comité du Syndicat Mixte des Eaux de la Montagne Noire, composé de 98 délégués des communes et communauté de communes adhérentes, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. B. VIALA, Président.

Étaient Présents : M. SEGURO, MME DHOMPS, MME REGIS, M. PINEL B., MME DE LAZZARI, M. BARREAU, M. PORTA, M. VIRVES P., M. VIRVES B., M. BATUT, M. NOURET, MME COUGNAUD, M. MONTAGNE, M. ALBOUY, M. IMART, M. DURAND O., M. PINEL B., M. MAISON, M. BONNET, M. JULIE F., M. VIALA, M. FRAISSE, M. BEGARDES, MME MARTIN, M. ISMAN, M. GROTTTO, M. FONTES, M. RIVALIS, M. VASSAL, M. BOURNEL, M. BRESSOLLES, M. MOREL, M. FRANC, M. BOUSQUET, M. DURAND C., M. GOUAZE, M. GONTIER, M. BONHOMME, M. LAMOTTE, MME BRADFORD, M. FEDOU, M. JEANJEAN, MME SELMES, M. DE SAINT BLANQUAT, M. MILHAVET, M. BERTACCHE, M. CAPUS, M. CABARET, M. GARRIC, M. JULIE B., M. SEDEUILH, M. GARLAND, M. BARRIER, M. DARQUIER.

Avaient donné procuration : M. DALISSON donne pouvoir à M. PINEL B., M. STOLDICK donne pouvoir à Mme ROUANET, M. VERNIER donne pouvoir à M. SOLDANO, M. CAROCA donne pouvoir à MME LACHAIZE, MME WUIDART donne pouvoir à MME XIVECAS, M. AUSSENAC donne pouvoir à M. SOULARD, M. SCHITTENHELM donne pouvoir à M. LAPRADE, M. BOUSCATEL donne pouvoir à M. PINEL T., M. GASC donne pouvoir à M. SALES, MME CALABRO donne pouvoir à M. BELAVAL

Absents ou excusés : MME SOBERA, MME TAPIA, M. BOYER, M. MIRATON, M. REGIS, MME OURLIAC, M. ESCAFFRE, M. HORMIERE, M. CARRERAS, MME LEROY, M. ZANCHETTA, M. ROUX, M. BONNET, M. PUEL, M. JOULIA, M. CALAS, MME DYONNET, M. GABOURIAUD, M. BRETEAU, MME DE MEYER, MME DE GUIBERT, M. ROUJAYRES.

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité Syndical décide que la vente d'eau sera facturée selon la tarification suivante :

TARIF H.T.										
<u>A compter de la relève annuelle de mai 2023 :</u>										
Prix du m ³	1,47 €/m ³									
<u>A compter de 2024 :</u>										
Abonnement annuel ordinaire :										
Calibre	15	20	25	30/32	40	50	60/65	80	100	
Tarif	70,5 €	93 €	109 €	132 €	164 €	215 €	260 €	315 €	420 €	
Abonnement annuel pour compteur collectif 65,5 €/logement ou local desservi										

Fait et délibéré à CUQ TOULZA, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Président,
B. VIALA

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous Préfecture
le

